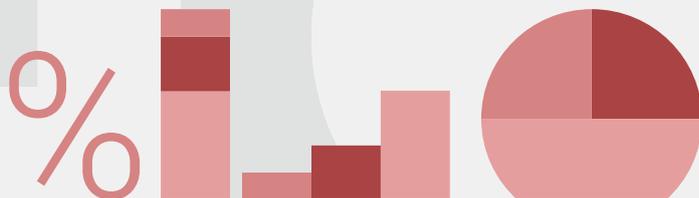


## Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, mai 2022

# L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur la situation professionnelle des personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure

**La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur la société, l'économie et le marché du travail suisse. La majorité des personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure qui étaient actives sur le marché du travail ont notamment vu leur situation professionnelle impactée par les mesures mises en place par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie. Près de la moitié des employés ont déclaré avoir fait du télétravail et environ le tiers des indépendants ont vu leur revenu et leur nombre de mandats de travail diminuer. Le chômage partiel a touché 17% des personnes diplômées employées alors que 29% des indépendants ont reçu des allocations pour perte de gain. En revanche, le taux de chômage au sens du BIT des diplômés de la formation professionnelle supérieure était inférieur à celui de l'ensemble de la population suisse.**

Cette publication propose une vue d'ensemble des effets de la crise et des mesures sanitaires sur la situation professionnelle des personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure quatre ans après l'obtention du diplôme. Les sujets traités seront la pratique du télétravail et ses conséquences sur l'activité professionnelle, les aides de l'État, telles que le chômage partiel et les allocations pour perte de gains (APG), ainsi que le taux de chômage au sens du BIT.

La présente publication est basée sur les données de l'enquête sur la formation professionnelle supérieure (eHBB) 2021. Réalisée cinq ans après l'obtention d'un diplôme d'une école supérieure, d'un brevet fédéral ou d'un diplôme fédéral en 2016, l'enquête a été menée pour la première fois entre le 25 janvier et le 16 avril 2021. Les réponses aux questions concernant les effets de la pandémie se réfèrent à la période de mars 2020 jusqu'au moment de l'enquête au début de l'année 2021. 10 993 diplômés ont répondu à l'enquête, ce qui représente 44,5% des diplômés de la FPS de 2016. La situation dans la profession la plus représentée est celle des employés (90%) alors que la part des indépendants atteint 6%. Dans cette enquête, les personnes indépendantes sont celles qui se sont auto-déclarées indépendantes.

### Près de la moitié des personnes employées ont déclaré avoir fait du télétravail

Parmi les personnes diplômées en 2016 de la formation professionnelle supérieure (FPS), plus de trois quarts de celles actives occupées en décembre 2020 ont déclaré que les mesures sanitaires de lutte contre le COVID-19 ont eu un impact sur leur vie professionnelle. Cet impact se traduit par différents effets qui sont illustrés séparément pour les employés et les indépendants dans le graphique G1. La diminution des contacts sociaux au travail est l'effet le plus mentionné, puisqu'il a été indiqué par environ la moitié des deux groupes. En revanche, si les personnes employées (45%) ont davantage expérimenté le télétravail que les

indépendants (19%), ces derniers ont été plus d'un tiers à relever une diminution de leurs mandats de travail (36%) ainsi qu'une baisse de revenu (31%), contre 5% pour les personnes employées.

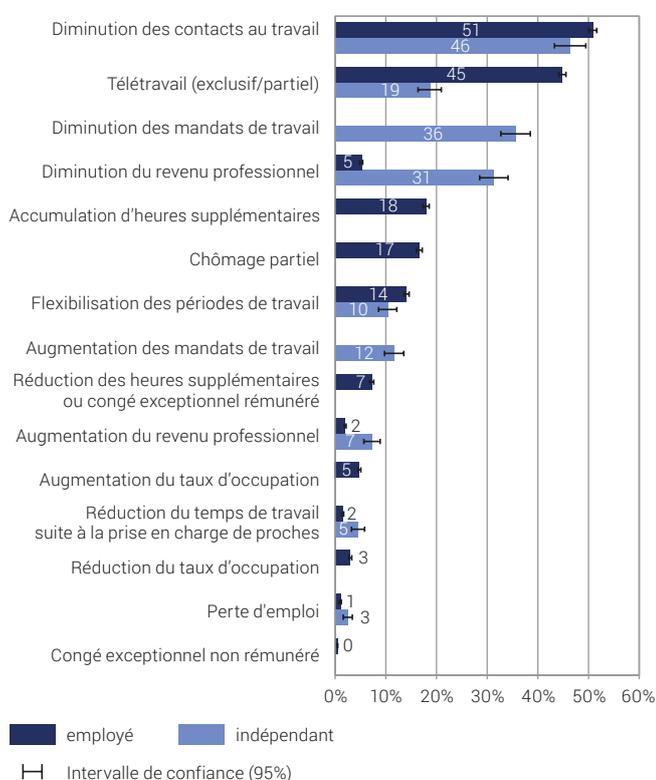
Au niveau suisse, 11% des ménages<sup>1</sup> ont déclaré une baisse de revenu en lien avec la pandémie de COVID-19 et les actifs occupés de l'ensemble de la population suisse ont été près de la moitié à être touchés par le télétravail (49%)<sup>2</sup>.

Les autres aspects présentés dans le graphique G1 ont été relevés par moins d'un cinquième des répondants. Il s'agit entre autres de l'accumulation d'heures supplémentaires, du chômage partiel, de l'augmentation du revenu et des mandats de travail.

## Les effets de la pandémie de COVID-19 selon le type d'emploi (plusieurs réponses possibles, en %)

Diplômés de la FPS, examen en 2016

G1



Source: OFS – eHBB 2021

© OFS 2022

## La branche la moins touchée par la mise en place du télétravail a été la santé humaine

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a proclamé la «situation extraordinaire» et recommandé le télétravail afin de freiner la diffusion du COVID-19. Entre le 18 janvier 2021 et le 31 mai 2021, le télétravail a été rendu obligatoire lorsque la nature de l'activité le permettait. Cette mesure était encore en vigueur lors de l'enquête.

Les diplômés employés ont plus souvent déclaré avoir effectué du télétravail (45%) suite aux mesures sanitaires que les indépendants (19%). En observant la population des diplômés employés selon différentes caractéristiques, plusieurs constats peuvent être dressés<sup>3</sup>.

Premièrement, concernant le taux d'occupation, on remarque que les personnes diplômées employées à moins de 50% sont celles ayant le moins déclaré avoir effectué du télétravail (25%) contre 45% pour les personnes à plein temps (cf. G2).

Ensuite, selon la région linguistique et la taille de l'entreprise, la pratique du télétravail différait. Près de la moitié des diplômés travaillant dans une région francophone ou germanophone ont effectué du télétravail contre seulement un tiers pour les diplômés actifs dans la région linguistique italophone. D'autre part, les personnes diplômées engagées dans des entreprises avec moins de 10 collaborateurs sont celles ayant le moins déclaré avoir effectué du télétravail (34%), alors que les personnes actives dans une entreprise où travaillent entre 50 et 249 personnes sont celles ayant le plus pratiqué de télétravail (48%).

Finalement, on constate que le télétravail a été pratiqué différemment selon les branches économiques. Dans le graphique G2 sont présentées respectivement les trois divisions des entreprises<sup>4</sup> les plus touchées et les trois divisions les moins touchées. Dans la division «activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes» les personnes diplômées sont celles ayant le plus fait de télétravail suite aux mesures sanitaires (85%), suivie par les personnes employées dans une entreprise active dans la «télécommunications» (81%) et la «programmation, conseil et autres activités informatiques» (80%). Celles qui ont le moins effectué de télétravail étaient embauchées par des entreprises actives dans les divisions «commerce et réparation d'automobiles et de motocycles» (18%), «activités pour la santé humaine» (13%) et «hébergement médico-social et social» (13%).

Parmi les aspects considérés, la branche économique de l'entreprise est celui ayant le plus influencé le fait de travailler ou non depuis le domicile.

<sup>1</sup> [www.experimental.bfs.admin.ch](http://www.experimental.bfs.admin.ch) → méthodes d'innovation → COVID-19 et conditions de vie en Suisse (SILC)

<sup>2</sup> [www.experimental.bfs.admin.ch](http://www.experimental.bfs.admin.ch) → méthodes d'innovation → COVID-19 et conditions de vie en Suisse (SILC) → impact de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation subjective des conditions de vie

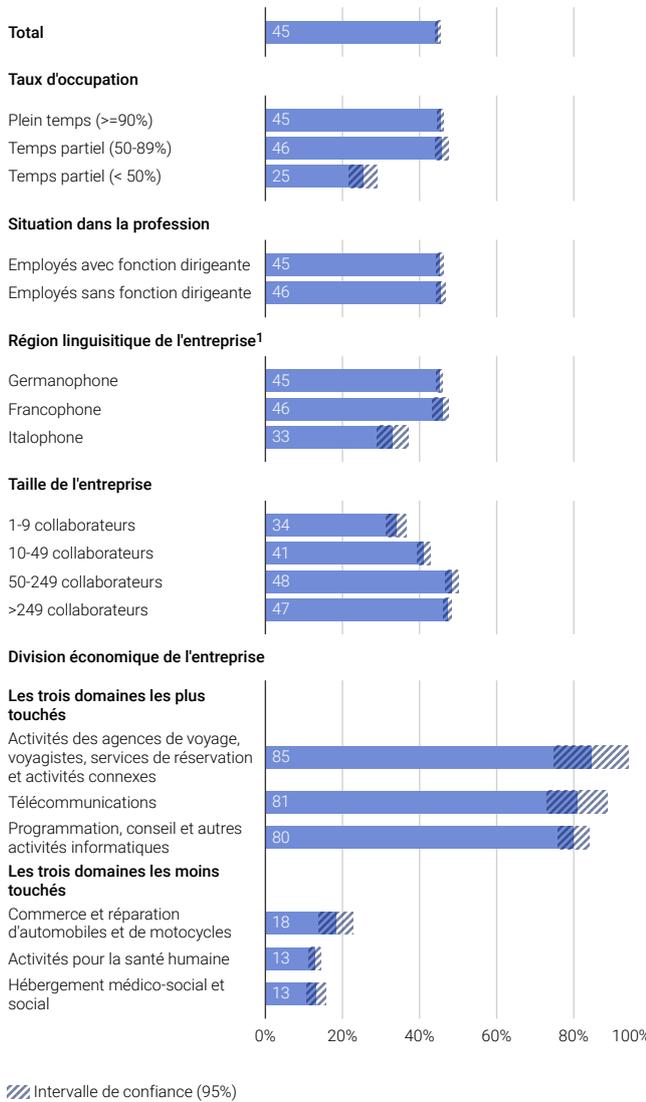
<sup>3</sup> Les analyses détaillées sur les réponses des personnes indépendantes ne sont pas assez robustes en raison du faible nombre de cas. Les indépendants représentent 6% de l'échantillon des personnes diplômées d'une FPS et seules les réponses des personnes employées seront traitées dans cette partie.

<sup>4</sup> [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Nomenclatures → Nomenclature générale des activités économiques

## Part d'employés diplômés concernés par le télétravail selon différentes caractéristiques de l'activité professionnelle

Diplômés de la FPS employés, examen en 2016

G 2



<sup>1</sup> En raison du faible nombre de cas, la région linguistique romanche n'est pas représentée.

Source: OFS – eHBB 2021

© OFS 2022

## Les employés sans fonction dirigeante faisaient rarement du télétravail avant la pandémie

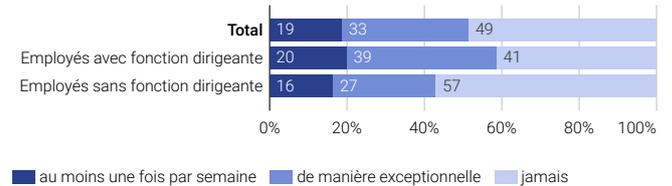
Le télétravail pouvait déjà être pratiqué avant la crise sanitaire. Lors de l'enquête, les personnes ayant répondu avoir effectué du télétravail suite aux mesures sanitaires ont pu indiquer si elles avaient déjà l'habitude de faire du télétravail avant. Les résultats montrent une forte augmentation de cette pratique. En effet, près de la moitié des diplômés employés (49%) ayant fait du télétravail suite aux mesures sanitaires ont révélé n'en avoir jamais fait précédemment (cf. G3).

Les employés avec fonction dirigeante ayant pratiqué le télétravail pendant la pandémie en avaient plus souvent déjà fait avant la pandémie que les employés sans fonction dirigeante (59% vs 43%).

## Utilisation du télétravail avant la pandémie parmi les diplômés ayant effectué du télétravail pendant la pandémie

Diplômés de la FPS employés, examen en 2016

G 3



Source: OFS – eHBB 2021

© OFS 2022

## Ne pas devoir faire les trajets jusqu'au lieu de travail a été très apprécié

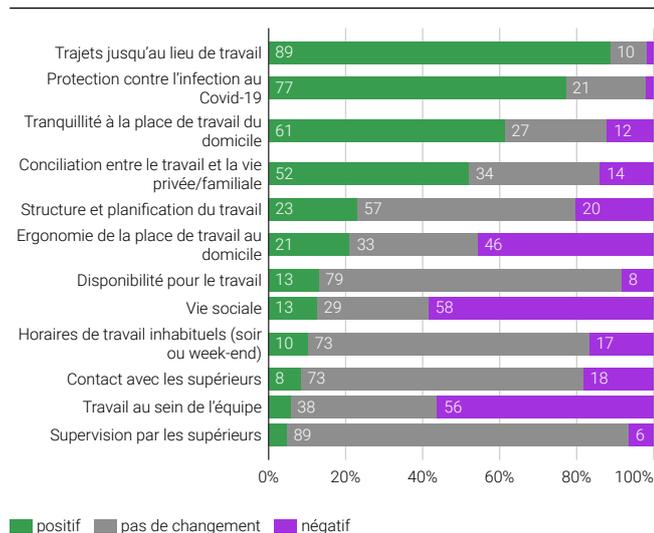
Afin d'examiner dans quelles proportions le télétravail effectué suite aux mesures sanitaires a eu un impact sur la vie des personnes diplômées de la FPS, ces dernières ont évalué douze aspects liés à la mise en place du télétravail. Chaque diplômé devait ainsi déterminer s'il avait pu noter une amélioration, une dégradation ou une stagnation de ses conditions de travail en lien avec la pratique du travail à domicile. Pour trois des douze aspects évalués dans le questionnaire, près de la moitié des personnes employées ont déclaré que le télétravail a eu un effet négatif sur leurs conditions de travail (cf. G4). Il s'agit de la vie sociale (58%), du travail en équipe (56%) et de l'ergonomie de la place de travail au domicile (46%). À l'opposé, quatre aspects liés au télétravail ont été évalués majoritairement positifs. 89% des personnes interrogées ont estimé que l'absence de déplacements pour se rendre sur le lieu de travail représentait un aspect positif du télétravail. Plus des trois quarts (77%) ont également vu le télétravail comme ayant un effet positif pour la protection contre l'infection au COVID-19. Finalement, plus de la moitié des personnes diplômées souligne l'effet positif du télétravail par rapport à la tranquillité à la place de travail du domicile (61%) et par rapport à la conciliation entre travail et vie privée (52%).

Les aspects positifs du télétravail ont ainsi été plus fréquemment relevés que les aspects négatifs. La pandémie a également amené plus souvent les employés diplômés sans fonction dirigeante à travailler pour la première fois depuis leur domicile que les personnes avec fonction dirigeante.

### Les effets du télétravail pour les diplômés

Diplômés de la FPS employés, examen en 2016

G 4



Source: OFS – eHBB 2021

© OFS 2022

## Le chômage partiel a fortement touché les employés du transport aérien

Suite aux mesures sanitaires, certaines entreprises ont dû réduire leur activité. Afin d'éviter des licenciements et des pertes de travail, la Confédération a assoupli les règles définissant le droit aux indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT).

Dans la population suisse, le nombre de personnes ayant connu le chômage partiel a fortement évolué durant l'année 2020. Le nombre de personnes touchées est passé de 5000 en février 2020 à 970 000 en mars, pour atteindre le haut de la courbe en avril avec 1,3 million de personnes au chômage partiel (environ 26% de la population active occupée)<sup>5</sup>.

La part de personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure ayant déclaré avoir été touchées par le chômage partiel à un moment de la pandémie s'élève à 17% (cf. G5). Peu de variations sont observées selon l'exercice d'une fonction dirigeante ou le taux d'occupation. Par contre, la taille de l'entreprise a un effet sur le recours au chômage partiel. Ainsi, plus il y a de personnes employées dans l'entreprise, plus la proportion de personnes au chômage partiel est faible (12% dans les grandes entreprises contre 24% dans les petites). Les personnes engagées dans des entreprises en Suisse italienne (27%) ont plus souvent relevé avoir été placées au chômage partiel que celles travaillant dans les régions linguistiques germanophone (16%) et francophone (15%).

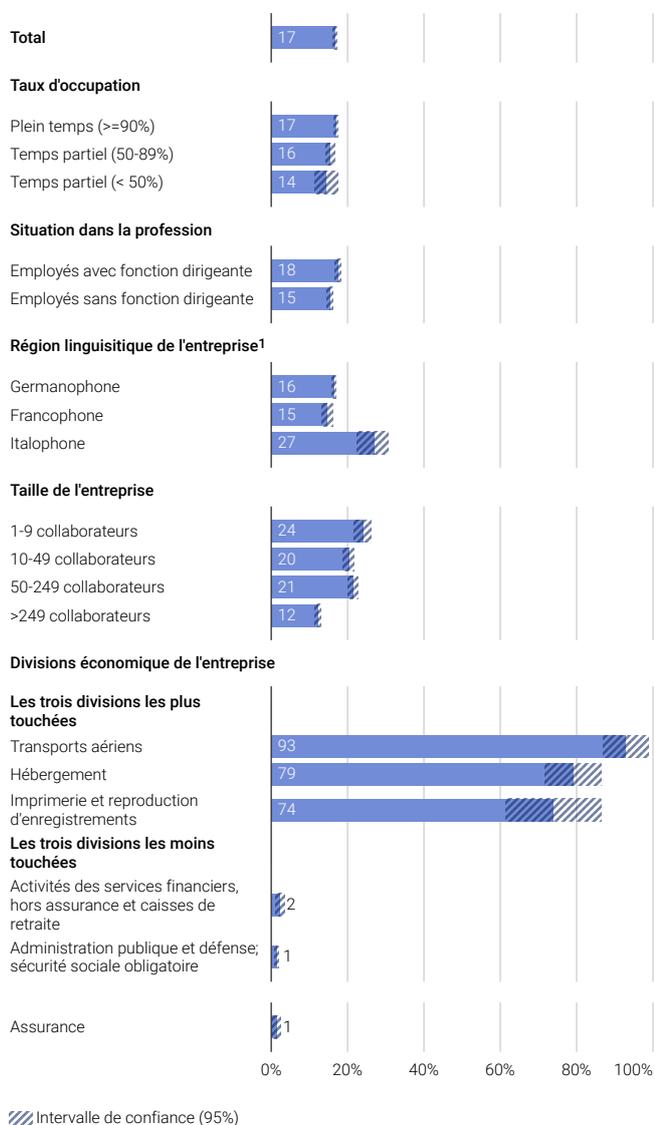
Concernant les branches économiques, les trois divisions économiques des entreprises les plus touchées et les trois divisions les moins touchées sont présentées dans le graphique G5. Le personnel diplômé des entreprises actives dans les «transports aériens» (93%) a été le plus touché par le chômage partiel, suivi par les personnes employées dans les entreprises actives dans l'«hébergement» (79%) et l'«imprimerie et reproduction d'enregistrements» (74%). À l'inverse, dans les divisions «assurance» (1%), «administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» (1%), «activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite» (2%) très peu de personnes diplômées ont déclaré avoir été touchées par le chômage partiel. A nouveau, la branche économique de l'entreprise est donc l'aspect considéré ayant le plus influencé le risque d'être touché par le chômage partiel.

<sup>5</sup> [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Activité professionnelle et temps de travail → Population active, participation au marché du travail → Indicateurs du marché du travail 2021

### Part des diplômés ayant déclaré avoir été au chômage partiel selon différentes caractéristiques de l'activité professionnelle

Diplômés de la FPS employés, examen en 2016

G 5



<sup>1</sup> En raison du faible nombre de cas, la région linguistique romanche n'est pas représentée.

Source: OFS – eHBB 2021

© OFS 2022

### Plus du quart des diplômés indépendants ont obtenu des APG

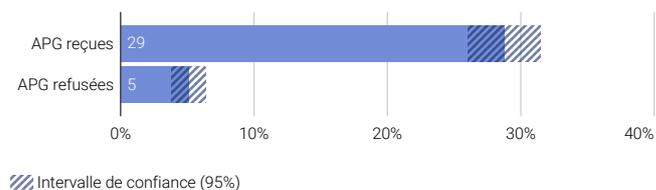
Afin de faire face à la pandémie de COVID-19, le Conseil fédéral a décidé de donner un droit aux APG COVID-19 aux indépendants au sens de l'AVS, ainsi qu'aux personnes ayant une position assimilable à un employeur.<sup>6</sup> Ces derniers ont ainsi pu faire une demande d'allocations en cas de fermeture de l'entreprise, d'interdiction de manifestation ou de baisse significative des chiffres d'affaires en raison des mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19. Dans cette enquête, les personnes indépendantes sont celles qui se sont auto-déclarées indépendantes.

Les personnes à leur compte ont quant à elles pu demander une allocation spéciale pour perte de gain (APG). Plus d'un quart des diplômés indépendants (29%, cf. G6) ont déclaré l'avoir reçue alors que 5% ont vu leur demande refusée.<sup>7</sup>

### Perception des allocations pour perte de gain

Diplômés de la FPS indépendants, examen en 2016

G 6



Source: OFS – eHBB 2021

© OFS 2022

<sup>6</sup> [www.bsv.admin.ch](http://www.bsv.admin.ch) → Assurances sociales → Allocations pour perte de gain APG → Informations de base & législation → Corona: perte de gain

<sup>7</sup> La définition du terme indépendant dans le cadre de l'eHBB ne correspond pas systématiquement à celle de l'AVS. Sont considérées comme indépendantes dans le cadre de l'enquête, les personnes qui se sont auto-déclarées «indépendantes». Il est cependant possible qu'une personne qui travaille sur la base de mandats se déclare indépendante dans le cadre de l'enquête, alors qu'elle possède un statut d'employée du point de vue de l'AVS. Ce point est à prendre en compte par rapport aux questions relatives aux allocations pour pertes de gain (APG) COVID-19.

## Les diplômés de la FPS sont moins touchés par le chômage au sens du BIT que la population suisse.

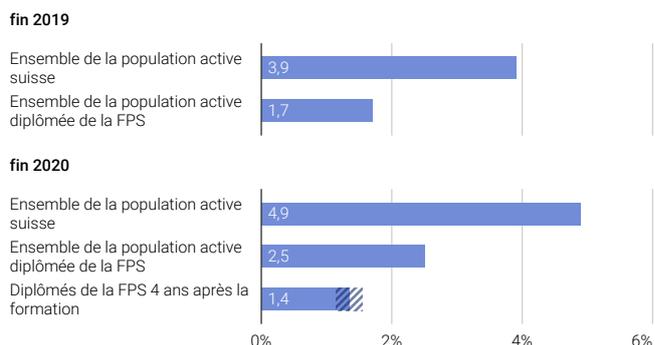
Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la part de chômeurs, selon la définition du BIT, parmi les personnes actives (chômeurs + personnes actives occupées). Les chômeurs sont les personnes qui n'ont pas d'activité professionnelle, qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont disponibles pour entrer sur le marché du travail dans un bref délai.

Dans la population suisse, le taux de chômage au sens du BIT a augmenté entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, passant de 3,9% à 4,9%<sup>8</sup> (cf. G7). Pour les personnes actives ayant entre 25 et 64 ans et comme niveau de formation le plus élevé un titre de la formation professionnelle supérieure, le taux de chômage est passé de 1,7% au quatrième trimestre 2019 à 2,5% à celui de 2020<sup>9</sup>, soit une augmentation de 0,8%. En ce qui concerne la population faisant l'objet de cette publication, les résultats montrent que les personnes diplômées n'ont été qu'1,4% à connaître le chômage en décembre 2020 soit quatre ans après l'obtention de leur diplôme<sup>10</sup>.

Les diplômés de la FPS ont ainsi été moins touchés par le chômage et son augmentation pendant la pandémie que l'ensemble de la population suisse, le constat est similaire pour le chômage partiel (17% contre 26%).

### Taux de chômage au sens du BIT

G 7



/// Intervalle de confiance (95%)

Remarques: les «diplômés de la FPS 4 ans après la formation» sont ceux ayant participé à l'eHBB et obtenu un titre de la FPS en 2016. La catégorie «ensemble de la population active diplômée de la FPS» est composée des personnes ayant répondu à l'ESPA, diplômés de la FPS et ayant entre 25 et 64 ans.

Sources: OFS – eHBB 2021/ESPA 4e trimestre 2019/2020

© OFS 2022

<sup>8</sup> [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → travail et rémunération → Chômage, sous-emploi et places vacantes → Chômeurs au sens du BIT

<sup>9</sup> Source: enquête suisse sur la population active (ESPA)

<sup>10</sup> Une deuxième enquête auprès des personnes diplômées de la formation professionnelle n'avait encore jamais été réalisée, ce taux de chômage ne peut donc pas être comparé avec des résultats de précédentes enquêtes.



---

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	Sandra Chevalley, OFS, section BILD-S, tél.: +41 58 46 73041, ehbb@bfs.admin.ch
<b>Rédaction:</b>	Sandra Chevalley, OFS
<b>Contenu:</b>	Miro Bosia, OFS; Sandra Chevalley, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	15 éducation et science
<b>Langue du texte original:</b>	français
<b>Traduction:</b>	Services linguistiques de l'OFS
<b>Mise en page:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>Graphiques:</b>	section DIAM, Prepress/Print
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, <a href="mailto:order@bfs.admin.ch">order@bfs.admin.ch</a> , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2022 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	2123-2201